

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES STATUTS

- Vu la délibération du conseil d'administration du 11 Mars 2024 portant élection du président de l'université ;
- Vu les statuts de l'université de Bourgogne, notamment son article 45 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 6 Septembre 2013 fixant la composition de la commission des statuts ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 9 Avril 2024 portant désignation des représentants élus aux sein des conseils et commissions internes de l'université de Bourgogne ;

La commission des statuts de l'université de Bourgogne est composée comme suit :

➤ **Membres permanents**

- Le Président de l'université ;
- Le directeur général des services ;

➤ **Quatre enseignants-chercheurs désignés par le conseil d'administration en son sein**

- Emmanuelle Pucéat
- Elsa Lang-Ripert
- Lionel Crognier
- Peggy Cenac-Guesdon

➤ **Deux membres du collège BIATSS désignés par le conseil d'administration en son sein**

- Guy-Daniel Ligan
- Cédric Clerc

➤ **Deux membres du collège usagers désignés par le conseil d'administration en son sein**

- Maxime Vigneron
- Lia Godinho

➤ **Un directeur de composante de l'université de Bourgogne désigné par la conférence des directeurs de composantes**

- Vacant

➤ **Un directeur de laboratoire de l'université de Bourgogne désigné par la conférence des directeurs de laboratoire**

- Vacant

➤ **Un responsable administratif de composante ou de laboratoire désigné par le directeur général des services**

- Catherine Lhuillier

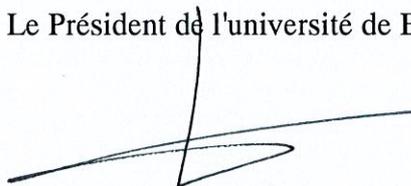
➤ **Un directeur de pôle ou service commun, central ou général désigné par le directeur général des services**

- Emmanuelle Ashta

Fait à Dijon,

Le 24 Juin 2024,

Le Président de l'université de Bourgogne,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right and then loops back to the left, ending in a horizontal stroke.

Vincent Thomas